

9. EQUIPEMENTS PUBLICS

9.1. Emplacements réservés

Ces emplacements, pour nombre d'entre eux ont pour but de préserver la possibilité de desservir, à l'avenir, des zones à urbaniser ou de créer et de compléter des liaisons piétonnières ou de réseaux entre des quartiers existants et les constructions nouvelles en cœur d'ilot ou dans les secteurs d'ouverture à l'urbanisation.

Par ailleurs, il est également envisagé l'extension du cimetière et la création d'un large espace public de repos et de stationnement, au sud de la zone urbanisée près de la gare.

N° emplace.		Bénéficiaire	Ref cadast.	Emprise	Surf approx. m2
ER.1	Emplacement réservé pour création d'un espace public et d'une aire de stationnement à l'entrée sud de la Commune et desservant la Gare	Commune	ZK 110	totale	10.210
ER.2	<i>Supprimé suite à modification simplifiée n°1 du P.L.U.</i>	SUPPRIMEE		SUPPRIMEE	
ER.3	Emplacement réservé pour élargissement d'une voie de desserte pour les zones d'activités Uex et 1 AUEX	Commune	ZK 94	partielle	255
ER.4	<i>Supprimé suite à modification n°1 du P.L.U.</i>	SUPPRIMEE		SUPPRIMEE	
ER.5	Supprimé	SUPPRIMEE		SUPPRIMEE	-
ER.6	Supprimé	SUPPRIMEE		SUPPRIMEE	-
ER.7	<i>Supprimé suite à modification simplifiée n°1 du P.L.U.</i>	SUPPRIMEE		SUPPRIMEE	631
ER.8	<i>Supprimé suite à modification simplifiée n°1 du P.L.U.</i>	SUPPRIMEE		SUPPRIMEE	
	total ER.8				1 848
ER.9	Emplacement réservé pour création de voies de desserte piétonnière et d'un réseau d'assainissement gravitaire de la zone 1AUH.3	Commune	A.776 A.777 A.778 A.780 A.781	totale partielle partielle totale totale	
	total ER.9				538
ER.10	Emplacement réservé pour création de voies de liaison piétonnière	Commune	A.632 A.683	partielle partielle	
	total ER.10				515